

Les déclencheurs de présupposition additifs

Pascal Amsili & Grégoire Winterstein

Laboratoire de Linguistique Formelle

Université Paris Diderot & CNRS (UMR 7110)

amsili/winterstein@linguist.jussieu.fr

14 octobre 2011, *Rev* : 2440

Résumé Ce travail examine les propriétés des déclencheurs de présupposition additifs. Dans une première partie, plusieurs tests sont appliqués visant à démontrer que les éléments considérés sont bien des déclencheurs de présupposition. Plusieurs propriétés qui caractérisent la plupart des déclencheurs additifs sont également mises en lumière : les contraintes pesant sur la présence d'un associé, la difficulté à accommoder complètement la présupposition, etc. La deuxième partie est axée autour de la question de la préférence pour l'utilisation du déclencheur aussi lorsque sa présupposition est satisfaite (on parle parfois du caractère obligatoire de aussi). On y souligne la nécessité de prendre en compte le caractère discursif de aussi. Cette dimension discursive est explicitement abordée dans la dernière partie où l'on propose de la représenter en termes argumentatifs, en traitant aussi comme un marqueur de similarité argumentative.

Mots-clés présupposition additive, présupposition obligatoire, argumentativité

Abstract This work deals with additive presupposition triggers. First, several tests are applied in order to show that these elements are bona fide presupposition triggers. Several peculiar properties of additive particles are presented : their notable associative properties, the difficulty to fully accommodate their antecedent, etc. Next, the strong preference to use the additive particle too whenever its use is licensed is looked at (i.e. the so-called "obligatory" status of these items). We underline the necessity to consider the discursive contribution of too to properly describe those cases. Finally, this discursive dimension is explicitly addressed. We propose to analyze it in an argumentative perspective by treating too as a marker of argumentative similarity.

Keywords additive presupposition, obligatory presupposition, argumentativity

1 Introduction

Les déclencheurs de présupposition dits additifs peuvent être regroupés sur la base de la présupposition qu'un autre élément que celui qui fait l'objet d'une prédication dans l'énoncé initial doit faire l'objet de la même prédication.

- (1) a. Paul *aussi* est venu à pied.
- b. \rightsquigarrow Quelqu'un d'autre que Paul est venu à pied

Cette classe comprend peu d'expressions, et l'adverbe *aussi* (avec sa version à polarité négative *non plus*) en constitue l'élément de très loin le plus utilisé, et le plus représentatif. C'est la raison pour laquelle nous ne parlerons que de *aussi*, dans l'espoir que ce que nous en disons se reporte, *mutatis mutandis*, à l'ensemble des expressions additives. Nous nous inspirons d'une littérature abondante qui porte sur divers correspondants de *aussi* dans d'autres langues, en particulier en allemand et en anglais.

Dans ce texte, nous passons en revue tout d'abord les propriétés remarquables de l'adverbe, en commençant par les « tests » classiques, et par quelques propriétés plus originales (§ 2) ; nous tentons ensuite d'expliquer pourquoi les déclencheurs additifs ont la propriété d'être (souvent) obligatoires (§ 3) ; enfin, nous montrons que *aussi* a une dimension argumentative qui a été négligée jusqu'à présent (§ 4). Nous conclurons en défendant la thèse que la sémantique de *aussi* doit être vue comme intégrant, à différents niveaux, les aspects que nous aurons mis en évidence : un contenu asserté négligeable, une présupposition additive, une anaphore, et une contrainte argumentative (§ 5).

2 Le déclencheur *aussi*

Il est relativement facile en effet de faire apparaître la dimension présuppositionnelle de *aussi* et c'est ce que nous faisons dans la section 2.1, en reprenant une partie des tests classiques. Nous voulons ensuite insister sur d'autres propriétés du déclencheur *aussi*, plus originales : le fait que *aussi* soit un adverbe à associé est relativement connu (section 2.2), c'est d'ailleurs une propriété partagée avec quelques autres déclencheurs ; la dimension anaphorique de *aussi* a déjà été remarquée, mais elle place très nettement *aussi* dans une position originale (section 2.3). Enfin, nous voulons faire remarquer un aspect important de la présupposition de *aussi*, à peine évoqué dans la littérature (à l'exception notable de Zeevat) qui est que la présupposition recherche son « antécédent » à tous les niveaux informationnels (section 2.4).

2.1 Les tests classiques

Nous reprenons dans cette section certains des « tests » utilisés pour établir le caractère présuppositionnel d'une expression, avec l'objectif de montrer, s'il en était besoin, que l'adverbe *aussi* figure de plein droit dans la classe des déclencheurs de présupposition.

2.1.1 Défaut de valeur de vérité & accommodation

L'une des propriétés les plus anciennement mises en avant pour caractériser la présupposition porte l'étiquette de *défaut de valeur de vérité* (*truth value gap*). Il s'agit de l'idée que les présuppositions d'un énoncé sont les propositions dont la fausseté empêche l'évaluation. L'exemple classique remonte à la préhistoire de la présupposition : on admet que l'énoncé (2) ne peut être dit ni vrai ni faux, car l'un de ses présupposés (en l'occurrence qu'il existe un et un seul actuel Roi de France) est faux.

(2) L'actuel Roi de France est chauve.

Cette propriété de la présupposition, de constituer en quelque sorte un préalable à l'évaluation, est depuis toujours considérée comme définitoire, aussi bien pour les tenants d'une approche logique, qui ont tenté de donner une traduction formelle de cette intuition, que pour les tenants d'une approche pragmatique (Stalnaker, 1974). Mais on sait depuis longtemps, depuis Lewis (1979), que cette propriété est délicate à mettre en évidence, puisque dans de nombreuses

situations où les présuppositions d'un énoncé ne sont pas clairement satisfaites, intervient un mécanisme appelé *accommodation*, qui conduit à considérer les présuppositions comme vraies afin de permettre l'évaluation de l'énoncé en jeu.

Par exemple, dans la plupart des situations de communication, les énoncés (3) vont être acceptés, même par les participants qui n'avaient pas au préalable d'information sur le statut familial du sujet, ou sur ses habitudes passées.

- (3) a. Paul est parti chercher sa fille à l'école.
- b. Quand elle a arrêté de fumer, Léa a pris 3 kg.

Ce mécanisme d'*accommodation* est analysé comme le résultat d'un mécanisme de réparation, mis en œuvre par les interlocuteurs coopératifs, qui sont prêts à « apprendre » les informations présentées comme connues par le locuteur. La possibilité d'être accommodée n'est donc pas à proprement parler une propriété sémantique, mais plutôt une propriété pragmatique de la présupposition : en choisissant de présenter une information comme présupposée, un locuteur manifeste qu'il considère l'information qu'il présente comme partagée et non sujette à controverse, et l'allocutaire coopératif va faire en sorte que ce soit le cas. La limite de cette *accommodation* est rencontrée lorsque le locuteur en demande trop à l'allocutaire, par exemple dans l'énoncé (4), dans un contexte normal, où les informations présupposées sont à ce point incompatibles avec les connaissances du monde que l'on peut s'attendre à ce que l'*accommodation* ne puisse intervenir.

- (4) Max s'est crevé l'œil du milieu.

Le mécanisme ainsi décrit est cohérent : la présupposition doit être vraie pour que l'énoncé déclencheur soit évalué, et elle est accommodée quand c'est possible pour précisément permettre une évaluation dans le cas où elle ne fait pas partie des connaissances communes. Mais il pose un problème méthodologique si l'on cherche, comme nous le faisons dans cette section, à élaborer des tests permettant de démontrer le caractère présuppositionnel d'une expression.

Comment vérifier cette propriété avec *aussi* ? En combinant une situation incompatible avec la présupposition et un énoncé avec l'adverbe. Par exemple, l'énoncé (5) est déviant, puisque la présupposition associée à *aussi* (quelqu'un d'autre est arrivé en avance) n'est pas satisfaite par le contexte linguistique, et que de plus cette présupposition ne peut pas facilement être accommodée, étant incompatible avec le contexte.

- (5) ? Personne n'est arrivé et Jean aussi est en avance.

Visi-à-vis de l'*accommodation*, *aussi* présente des singularités sur lesquelles nous revenons plus longuement à la section 2.3.

2.1.2 Héritabilité & fragilité

On montre que la présupposition associée à *aussi* est maintenue lorsque la phrase comprenant l'adverbe est elle-même enchâssée sous des opérateurs sémantiques qui normalement ne préservent pas les inférences. Par exemple, si on considère deux des inférences associées à la phrase simple (6a) (la présupposition (6b) et une conséquence logique (6c)), on vérifie que lorsque cette phrase simple est enchâssée dans différents contextes qui ont habituellement des effets sur les inférences, cette présupposition est conservée, alors que la conséquence logique disparaît précisément sous l'influence de ces contextes (7).

- (6) a. Léa aussi est arrivée en retard.

- b. \leadsto Quelqu'un (\neq Léa) est arrivé en retard.
 - c. \rightarrow Léa est arrivée en retard.
- (7)
- a. Il n'est pas certain que Léa aussi soit arrivée en retard.
 - b. Est-ce que Léa aussi est arrivée en retard ?
 - c. Si Léa aussi est arrivée en retard, la procédure doit être modifiée.
 - d. Personne ne croit que Léa aussi soit arrivée en retard.
 - e. \leadsto Quelqu'un (\neq Léa) est arrivé en retard.
 - f. \nrightarrow Léa est arrivée en retard.

Cette propriété, la plus évidente des propriétés définitoires de la présupposition (« la présupposition résiste à la négation »), ne peut pas toujours être mise en évidence à cause d'une certaine « fragilité » : on a repéré depuis longtemps divers contextes où la présupposition ne se projette pas. En parlant de *fragilité*, nous utilisons un terme peu usité, mais qui nous semble préférable à ceux que l'on trouve dans la littérature (*defeasability*, annulabilité...), pour faire référence au fait que les présuppositions, en même temps qu'elles font preuve d'une certaine robustesse, puisqu'elles sont insensibles à l'enchâssement sous les opérateurs logico-sémantiques, sont fragiles, puisqu'il existe des contextes dans lesquels elles sont « bloquées » (Amsili, 2007). Voici deux exemples avec *aussi* :

- (8)
- a. Si Pierre vient à pied, Marie aussi viendra à pied.
 - b. Pierre ne vient pas AUSSI, Pierre vient TOUT SEUL.

Dans le premier cas, on est dans un contexte repéré depuis longtemps comme susceptible de bloquer (*suspendre*) la présupposition, et que l'on peut caractériser, d'une façon abstraite à défaut d'être formelle, de la manière suivante : dans un énoncé de la forme *Si P, (alors) Q*, si ϕ représente une présupposition déclenchée par *Q*, et si on a $P \rightarrow \phi$ (ϕ est une conséquence — au sens le plus large possible de ce mot — de *P*), alors la présupposition attendue ϕ est suspendue et n'est pas portée par l'énoncé complet.

Dans le second cas, on est en présence d'une négation métalinguistique (voir (Pitts, 2011) pour une revue récente), dont il est bien connu qu'elle a la propriété de pouvoir porter sur tous les aspects non assertés d'un énoncé, présupposition comprise.

Les exemples précédents suffisent à montrer que *aussi* se comporte vis-à-vis de l'héritabilité et de la « fragilité » associée comme n'importe quel déclencheur présuppositionnel. D'autres propriétés, ou d'autres tests, pourraient être évoqués, mais ce qui précède devrait suffire à montrer que *aussi* entre pleinement dans la classe des déclencheurs de présupposition. Considérons maintenant divers aspects qui font de cet adverbe un déclencheur relativement original.

2.2 *Aussi* comme adverbe à associé

Commençons par montrer que *aussi* appartient à la classe des « adverbess à associé ». Pour expliciter cette propriété, il faut détailler de façon plus précise la sémantique de la présupposition déclenchée par *aussi*. Prenons un cas simple. Dans (9), la présupposition, facilement accessible à l'intuition de tout locuteur, est la proposition présentée en (9b) sous une forme logique, et paraphrasée sous (9c).

- (9)
- a. Paul aussi est malade.
 - b. $\exists x (x \neq Paul \wedge \text{malade}(x))$
 - c. Quelqu'un d'autre que Paul est malade.

Pour construire cette présupposition, il faut faire intervenir un élément distingué de la phrase

originale, en l'occurrence le SN sujet *Paul*, et construire, avec le « reste » de la phrase, une proposition alternative, ou plutôt une collection de propositions alternatives¹ : ces propositions sont toutes les propositions qu'on peut former en prenant un élément différent de *Paul* dans le contexte et en le mettant à sa place dans la phrase d'origine. On peut donc présenter la présupposition explicitée sous (9c) d'une manière différente (mais équivalente) en indiquant que la présupposition associée à (9a) est que l'une (au moins) des propositions « alternatives » de l'ensemble \mathcal{A} est vraie.

(10) $\mathcal{A} = \{ \text{Léa est malade, Max est malade, Luc est malade} \dots \}$

Ce mécanisme général (identification d'un élément distingué dans la phrase présuppositionnelle, et construction d'un « ensemble d'alternatives ») se retrouve dans le calcul de la présupposition de plusieurs éléments, et repose de façon cruciale sur la distinction de l'élément dans la phrase. Pour certains déclencheurs (par exemple les constructions clivées), l'identification de cet élément est non ambiguë, mais pour les adverbes dits « à associé », comme *aussi*, *seulement*, ou *même*, la syntaxe ne donne pas directement l'élément associé dans la phrase (même si elle introduit des contraintes).

Ainsi, par exemple, dans (11a), on peut distinguer deux interprétations distinctes de la présupposition : selon que l'associé de *aussi* est l'objet direct ou l'objet indirect, on aura la présupposition donnée en (11b) ou en (11c).

(11) a. Luc a aussi présenté Sam à Max.
 b. $\exists x (x \neq \text{Sam} \wedge \text{Luc a présenté } x \text{ à Max})$
 c. $\exists x (x \neq \text{Max} \wedge \text{Luc a présenté Sam à } x)$

Le calcul de la présupposition déclenchée par *aussi* repose donc crucialement sur l'identification d'un élément distingué, que l'on appellera dorénavant l'*associé*. La question des moyens d'identification de l'associé a fait couler beaucoup d'encre, depuis les travaux fondateurs de Jackendoff, qui a introduit la notion de « sensibilité au focus » (*focus sensitivity*) pour les adverbes comme *aussi* et *seulement*. Le raisonnement peut être grossièrement résumé comme suit : même si l'on peut sans doute rencontrer des énoncés comme (11a) qui soient intrinsèquement ambigus (par exemple à l'écrit), on observe dans la plupart des cas que la prosodie aide crucialement à désambiguïser les énoncés de ce genre. Ainsi, dans (11a), et cela marche aussi bien en anglais qu'en français, on peut désigner prosodiquement l'associé en faisant porter un accent d'insistance dessus. Ainsi, si on symbolise ce marquage prosodique par des petites majuscules, on admettra que l'énoncé (12) n'est plus ambigu : la prosodie désigne l'associé.

(12) Luc a aussi présenté SAM à Max.

Jackendoff a remarqué que les paramètres prosodiques employés ressemblent à ceux qui interviennent (c'est très net en anglais, et plus délicat avec les exemples français présentés ici) pour marquer le focus sémantique, c'est-à-dire, l'élément d'un énoncé qui répond à la question courante (laquelle peut être explicite ou sous-jacente) :

(13) — Qui Luc a-t-il présenté à Max ?
 — Luc a présenté SAM à Max.

Cette parenté a conduit Jackendoff à supposer que la classe d'adverbes qui nous intéresse ici

¹Le terme *alternative* est utilisé ici, sous l'influence anglo-saxonne, pour « élément d'une alternative ». Nous espérons qu'aucune confusion ne viendra de ce choix, conforme à un usage de plus en plus fréquent en français, même s'il reste dénoncé par les puristes.

constituait une classe d'éléments sensibles au focus, en supposant que si la marque prosodique est la même dans les deux cas, elle doit assurer la même fonction. Selon cette vue, l'adverbe *aussi* qui nous occupe ici entre clairement dans la catégorie des adverbes sensibles au focus.

Il y a eu de nombreux débats sur cette confusion entre la notion de focus (sémantique) et celle d'associé, en particulier lorsque l'on s'est intéressé à d'autres langues, dans lesquelles il devenait plus difficile de confondre les marques prosodiques en jeu, et même si la notion de sensibilité au focus reste massivement employée dans la littérature internationale, il nous paraît opportun de mentionner quelques travaux qui contestent la pertinence de cette notion. Deux grands types d'argument sont utilisés : d'une part des travaux très raffinés sur les paramètres prosodiques, visant à mettre en évidence une différence ou une similitude. Sur ce plan, les premiers travaux sont ceux de Vallduví and Zacharski (1993), et en français ils ont été repris dans (Gendrot and Raynal, 2004). D'autre part, on dispose d'observations variées sur l'interaction entre un focus sémantique et un associé, qui impliquent une analyse au minimum plus subtile de la relation entre les deux.

Par exemple, lorsqu'une phrase est « all focus », c'est-à-dire qu'elle répond en entier à la question sous-jacente, elle peut porter une restriction qui nécessite une association :

- (14) — Qu'est ce qui s'est passé ?
— Luc a seulement reconnu Annie.

Il y a aussi des exemples où le marquage prosodique focal porte sur un sous-constituant du constituant focalisé, et aussi des cas de ce qu'on appelle *focus de seconde occurrence*, que nous ne détaillons pas ici, mais qui rendent la notion de sensibilité au focus trop grossière pour analyser le comportement de ces adverbes (voir Raynal (2008)), et qui nous conduisent par conséquent à préférer parler, pour *aussi* et pour les autres, d'adverbe à associé.

2.3 *Aussi* comme adverbe anaphorique

Contrairement aux déclencheurs présuppositionnels standards, l'adverbe *aussi* ne semble pas permettre l'accommodation de sa présupposition. En d'autres termes, son emploi impose la présence d'un élément auquel lier sa présupposition au sein de l'ensemble des connaissances partagées par les participants au discours. Cette observation, due à Kripke (2009)², est illustrée en (15) : bien qu'il soit certain que Jean n'est pas le seul à dîner ce soir à New-York, l'emploi de *aussi* y apparaît dégradé.

- (15) #Jean aussi dîne à New-York ce soir.

Pour expliquer cette caractéristique de *aussi*, van der Sandt and Geurts (2001) proposent de l'analyser comme contenant une anaphore pronominale intégrée au contenu de sa présupposition. Une telle approche permet de distinguer le contenu proprement présuppositionnel de *aussi* d'une part et son aspect anaphorique d'autre part.

Ainsi, si l'emploi de *aussi* est dégradé en (15) c'est précisément parce que l'anaphore pronominale de sa présupposition ne trouve pas d'antécédent, de la même manière que (16) est dégradé hors de tout contexte à cause de l'absence d'antécédent pour le pronom *lui*.

- (16) #Paul lui a offert des fleurs.

Lorsqu'un antécédent pour l'anaphore pronominale n'est pas linguistiquement présent, mais récupérable depuis le contexte, l'accommodation de la présupposition de *aussi* devient possible :

²La publication de l'article de Kripke date de 2009, mais correspond à un manuscrit circulant de manière informelle depuis le début des années 1990.

(17) [Deux amis se croisent dans la rue]

A : Je vais au cirque.

B : Ah, toi aussi ?

La réponse de B présuppose qu'une personne différente de l'allocutaire A se rend au cirque. Dans ce contexte il est raisonnable de penser que c'est le locuteur B qui s'y rend également. Sous ces hypothèses, l'emploi de *aussi* est bien légitime, et le contenu de sa présupposition est entièrement accommodé.

Cette dernière observation, qui à notre connaissance ne se trouve pas dans l'abondante littérature qui a suivi les observations de Kripke, n'est pas incompatible avec la caractérisation que nous proposons de reprendre à van der Sandt and Geurts (2001) : la présupposition de *aussi* a une dimension anaphorique qui peut être satisfaite soit dans le contexte linguistique (de manière anaphorique), soit dans le contexte d'énonciation (de manière déictique), ce qui explique son comportement inattendu vis-à-vis de l'accommodation.

2.4 La présupposition de *aussi* se lie à tous les niveaux

Lorsque la présupposition de *aussi* n'est pas accommodée, son contenu est lié à un élément de son contexte gauche que l'on appellera *antécédent* par analogie avec la terminologie sur les anaphores. On montre que cet antécédent peut avoir été présenté de différentes manières et n'a pas besoin de se trouver au niveau du contenu principal des éléments précédents. Ainsi, l'antécédent de la présupposition de *aussi* peut correspondre à une autre présupposition (18), une implicature de quantité (19), une implicature conventionnelle portée par une parenthétique (20) (cf. (Potts, 2005)), ou bien en vertu des connaissances du monde (21).

(18) a. Paul est fier de jouer de l'accordéon. Jean en joue aussi, mais il reste modeste.

b. **Antécédent** : Paul joue de l'accordéon = présupposition du premier segment.

(19) a. Au petit-déjeuner, Paul a mangé une pomme. Jean aussi n'a pris qu'un fruit.

b. **Antécédent** : Paul n'a rien mangé à part une pomme = implicature de quantité du premier segment.

(20) a. Paul, cet imbécile, est venu au concert. Jean aussi est un imbécile, il ne l'en a pas empêché.

b. **Antécédent** : Paul est un imbécile = implicature conventionnelle du premier segment.

(21) a. Paul vient d'avoir dix-huit ans. Jean aussi est majeur.

b. **Antécédent** : Paul est majeur = implication contextuelle du premier segment.

La seule condition qui semble peser sur la nature de l'antécédent est qu'il soit introduit au sein d'un contexte véridique, c'est-à-dire un contexte qui ne jette pas de doute sur la vérité du contenu en question. Ainsi, en (22), le complément du verbe *rêver* ne fournit pas un antécédent viable pour l'emploi de *aussi* dans le deuxième segment.

(22) #Paul a rêvé qu'il échouait au bac. Jean aussi l'a raté.

3 *Aussi* obligatoire

Considérons maintenant un aspect de *aussi* beaucoup moins présent dans la littérature, même s'il a été évoqué sporadiquement depuis longtemps : le fait que *aussi*, dans les cas où

la présupposition qu'il apporte est satisfaite linguistiquement, est *obligatoire* : son absence dégrade l'énoncé, ou produit des inférences parasites, et nous montrerons qu'il s'agit du même phénomène.

Cet état de fait est troublant : compte tenu du rôle général de la présupposition, qui a plus à voir avec la redondance, la reprise d'informations déjà présentes ou supposées connues, on s'attend plutôt à voir les déclencheurs de présupposition optionnels qu'obligatoires.

Nous n'avons pas assez de place pour présenter en détail l'ensemble des données pertinentes, et le traitement qui en a été proposé dans la littérature, et nous invitons le lecteur à se reporter à (Amsili and Beyssade, 2010). Nous nous proposons simplement ici, après avoir présenté quelques-unes des données les plus remarquables, de résumer la proposition d'explication que nous faisons de ce phénomène.

Les données les plus anciennes et les plus robustes portant sur le caractère obligatoire de *aussi* remontent à (Green, 1968; Kaplan, 1984). Elles concernent en premier lieu ce que Kaplan appelle le *bisentential too*, illustré sous (23), qui montre clairement le caractère obligatoire de l'adverbe.

- (23) a. Jo had fish and Mo did too.
b. *Jo had fish and Mo did.

En plus de ces cas soigneusement relevés par Kaplan, on a relevé depuis longtemps des exemples qui relèvent bien du caractère obligatoire de l'adverbe, mais ce caractère obligatoire est manifesté par les effets inférentiels liés à son absence. L'exemple le plus clair de la littérature est dû à Sæbø (2004) :

- (24) a. The 5000 m race was won by Gianni Romme. The 1500 m race was won by a Dutch skater.
b. The 5000 m race was won by Gianni Romme. The 1500 m race was won by a Dutch skater too.

Ici la particule *too* n'est pas obligatoire, mais les inférences tirées de l'énoncé sont différentes selon qu'elle est ou non présente (dans le premier cas, l'absence de *too* conduit à inférer que Gianni Romme n'est pas néerlandais ; dans le second cas, au contraire, la particule *too* oblige à conclure que Gianni Romme est un patineur néerlandais).

Kaplan (1984) insiste, dans son explication, sur le rôle discursif de l'adverbe *too*, dont la fonction serait, selon lui, de « mettre l'emphase sur la similarité des membres d'une paire d'éléments en contraste ». Cette intuition nous semble bonne, mais elle doit être retravaillée pour recevoir un contenu technique précis que ne lui donne pas Kaplan. Notre proposition tentera de généraliser cette intuition, en lui donnant un contenu plus détaillé, et cette proposition est inspirée du travail présenté par Krifka (1999) sur les particules additives accentuées. Son raisonnement est basé (entre autre) sur le contraste sous (25) :

- (25) a. A : What did Peter and Pia eat ?
b. B : * Péter ate pàsta, and Pía ate pàsta
c. B' : Péter ate pàsta, and Pía ate pasta, tò

Le premier membre de la réponse 'Péter ate pàsta' est une réponse partielle à la question, et porte par conséquent un accent de topic. Ceci déclenche l'implicature³, via l'application de la contrainte qu'il n'y a pas d'alternative α de *Peter* telle que le locuteur est prêt à asserter ' α ate pasta'. Donc, après l'étape épistémique courante dans ce genre de raisonnement⁴, il s'ensuit

³Krifka introduit la notion de *distinctiveness constraint* pour expliquer cette implicature.

⁴Le fait que le locuteur soit réticent à asserter une proposition, ajouté au fait que le locuteur soit censé être

que personne d'autre que Peter n'a mangé de pâtes. Il n'est donc pas possible de poursuivre le discours avec 'Pia ate pasta' sans se placer en contradiction patente. La proposition de Krifka est que ce serait la sémantique de *too* qui permettrait la violation de la contrainte de distinction, en établissant explicitement une relation de discours.

La dernière contribution que nous voulons mentionner ici est la proposition de Sæbø (2004), qui défend l'idée qu'il suffit pour expliquer le caractère obligatoire de *too* de se baser sur la sémantique propre à *too* : ajouter la particule apporte une information visant à annuler une implicature qui sans cela serait déclenchée par la phrase sans *too*, laquelle implicature est en contradiction avec le contexte.

Notre explication est directement inspirée de ce qui précède : l'idée principale est que l'emploi ou non de *aussi* dans un même énoncé fonde une paire d'éléments (« alternatives ») qui entrent en compétition selon un mécanisme Gricéen. L'emploi de la forme sans *aussi* produit une inférence négative concernant la forme avec *aussi*. La raison pour laquelle nous considérons que les deux formes sont en compétition est qu'elles partagent le même contenu principal.

Notre explication est basée sur la notion d'*antiprésupposition*. Le terme a été proposé par Percus (2006), mais la notion remonte en fait à une proposition ancienne faite par Heim (1991), et reprise par Sauerland (2003). Elle est basée sur les exemples en (26).

- (26) a. #A wife of John's is intelligent
b. #A father of the victim arrived at the scene

La proposition de Heim est la suivante : de la même manière que l'échelle d'alternatives classique de $\langle \textit{some}, \textit{all} \rangle$ donne naissance aux implicatures gricéennes bien connues, de même la paire $\langle \textit{a}, \textit{the} \rangle$ forme une échelle d'alternatives, non pas en termes stricts d'informativité, car si la présupposition portée par *the* est satisfaite dans le contexte, *the* n'apporte pas plus d'information que *a*, mais en terme de cohérence discursive. C'est donc la maxime gricéenne de relation qu'il faut convoquer ici pour justifier que la forme présuppositionnelle est préférable, dans cette alternative. Par conséquent, la suite du raisonnement est tout à fait standard, le locuteur qui choisit de ne pas utiliser la forme préférable (*the*) doit avoir des raisons de ne pas l'utiliser : choisir *a* suggère une réticence à l'emploi de *the*, ce qui conduit à l'implicature que la présupposition associée à *the* n'est pas satisfaite (ou plus rigoureusement que le locuteur n'a pas de raison de la croire satisfaite). C'est cette implicature qui reçoit le nom d'*antiprésupposition*.

Nous reprenons le raisonnement précédent, pour expliquer le caractère obligatoire des déclencheurs de présupposition, mais une adaptation est nécessaire. Il est en effet relativement naturel de supposer que *a* et *the* forment une alternative linguistique (il s'agit de deux articles partageant de nombreuses propriétés paradigmatiques, et, même si cela nécessite une discussion plus détaillée, on peut considérer que *the* correspond à *a* plus une présupposition) ; mais nous allons considérer dans notre explication une alternative plus discutable : celle qui met en présence une proposition donnée avec la même proposition accompagnée d'un déclencheur de présupposition.

Prenons un exemple. Nous posons que la phrase (27a) est en compétition avec la phrase (27b), qui comprend en plus un déclencheur de présupposition (le morphème *re-*). Alors le raisonnement précédent peut s'appliquer : le choix de la forme (27a) déclenche une antiprésupposition : on déduit de ce choix que Marie n'a pas (déjà) fait cette bêtise.

- (27) a. Marie ne fera pas cette bêtise.
b. Marie ne refera pas cette bêtise.

Dès lors, si on se place dans un contexte qui rend explicite le fait que la présupposition en informé, conduit à l'inférence que ce qu'il est réticent à asserter est faux.

jeu ici est satisfaite, comme en (28), alors on explique le caractère obligatoire du déclencheur, car son absence conduirait à une contradiction.

- (28) a. #Marie a fait une bêtise qu'elle ne fera pas
b. Marie a fait une bêtise qu'elle ne refera pas

La présupposition est donc obligatoire dans les cas où le contexte rend possible le libre choix (sur le strict plan informationnel) entre ajouter ou non un déclencheur de présupposition. Par exemple, dans un contexte où la proposition (29a) est linguistiquement pertinente, la proposition (29b) peut être accompagnée de la particule *aussi* (avec comme associé *Marie*), dans le sens où ajouter cet élément ne change rien sur le strict plan informationnel.

- (29) a. Jean a été malade.
b. Marie a été malade.

Mais cette possibilité d'ajouter la particule *aussi* est repérée par les participants à la conversation, et c'est alors le choix de ne pas ajouter cette particule qui est perçu comme incitant à une inférence (la fameuse antiprésupposition).

On peut donc dire que le principe général qui régit le discours dans un cas comme celui-là n'est pas tant de présupposer autant que possible que de **manifester la cohérence discursive** autant que possible : il nous semble possible de faire un parallèle avec les principes qui régissent l'emploi des pronoms par rapport à des syntagmes plus explicites en discours. Ainsi, même si (30a) est sans doute un discours possible, la forme préférée, non marquée, est (30b), où une relation anaphorique est établie entre les deux segments en présence, c'est-à-dire où la cohérence discursive est rendue visible.

- (30) a. Jean est venu et Jean est parti.
b. Jean est venu et il est parti.

C'est donc par un mécanisme très général que nous proposons d'expliquer le caractère obligatoire des déclencheurs additifs qui nous occupent dans cet article (sachant que notre proposition ne concerne pas seulement ces derniers). Ce mécanisme général permet aussi d'expliquer (au moins dans les grandes lignes) de nombreux cas où l'intonation, ou la présence d'une structure discursive très explicite, atténuent le caractère obligatoire des déclencheurs (pour plus de détails, voir (Amsili and Beyssade, 2010)).

4 *Aussi* argumentatif

Dans cette section nous voulons montrer que, contrairement à ce qui est généralement supposé, il n'est pas possible de réduire la sémantique de *aussi* à son seul contenu présuppositionnel. Pour cela nous commençons par montrer que dans certains contextes la présupposition de *aussi* est satisfaite sans que son emploi soit pour autant légitime.

Pour expliquer ces nouvelles données, nous proposerons que l'emploi de *aussi* s'accompagne d'une contrainte de similarité *argumentative* entre son hôte et l'antécédent de sa présupposition. Cette contrainte nous permettra notamment de préciser la notion de similarité discursive mentionnée par Green (1968).

Nous avons montré en 2.4 que la présupposition de *aussi* peut se lier à tout type d'information présente dans son contexte gauche, et notamment à des contenus correspondant à des implicatures de quantité (19).

En (31), le premier segment apporte précisément une implicature de quantité selon laquelle

Paul n'a pas résolu tous les problèmes. L'emploi d'une particule additive dans le second segment (ici la locution *non plus*) présuppose que quelqu'un d'autre que Jean n'a pas résolu tous les problèmes. Ce contenu correspond à l'implicature de quantité du premier conjoint et est donc satisfait. Pourtant l'emploi du marqueur additif paraît problématique⁵.

(31) #Paul a résolu quelques problèmes. Jean non plus ne les a pas tous résolus.

Nous ne voulons pas ici rejeter l'idée que les particules additives, et *aussi* en particulier, sont des déclencheurs de présupposition. Les tests présentés dans la section 2.1 sont des arguments convaincants pour le classer comme tels.

Notre hypothèse consiste à ajouter un contenu supplémentaire à la sémantique habituellement proposée pour *aussi* pour expliquer la dégradation de (31).

Intuitivement, les deux segments du discours (31) présentent des assertions à « polarités » différentes. Le premier semble présenter Paul comme un bon étudiant, alors que le deuxième laisse comprendre que Jean aurait pu faire mieux. L'emploi de *non plus* paraît vouloir rapprocher ces deux appréciations. Du fait de leur nature contradictoire, *non plus* apparaît dégradé.

Pour donner corps à ces intuitions, nous proposons de représenter les particules additives comme des éléments argumentatifs, au sens de (Anscombe and Ducrot, 1983). L'idée qui sous-tend notre analyse est de décrire ces particules comme des marqueurs de similarité argumentative entre leur hôte et l'antécédent de leur présupposition : les éléments comparés doivent partager à la fois leurs orientations et leurs forces argumentatives.

Afin de montrer que cette hypothèse est fondée nous allons procéder :

- en examinant les effets d'interaction de *aussi* avec des opérateurs connus pour être argumentatifs.
- en montrant que le lien de similarité marqué par *aussi* est de nature gradable, une caractéristique qui se prête naturellement à un traitement argumentatif.

Pour étudier l'articulation de *aussi* avec des opérateurs argumentatifs, nous en sélectionnons deux, tous deux été décrits comme affectant les propriétés argumentatives de l'énoncé au sein duquel il se situe.

- L'adverbe de restriction *seulement* est décrit par Ducrot (1973) comme un opérateur de renversement argumentatif. On a argumenté que cette inversion n'avait lieu que dans les cas scalaires (Winterstein, 2011), et c'est à ces cas là que nous nous limitons. Par exemple, en (32), le premier segment (qui met en jeu une échelle de quantité) permet d'enchaîner avec la conclusion selon laquelle Jean est un bon étudiant. Cet enchaînement n'est pas permis si on modifie le premier segment en y ajoutant une restriction explicite.

- (32) a. Jean a résolu quelques exercices. C'est un bon étudiant.
b. #Jean a résolu seulement quelques exercices. C'est un bon étudiant.

- Jayez and Tovenà (2008) raffinent la description argumentative de *presque* reprise par exemple dans (Anscombe and Ducrot, 1983). Ils analysent *presque* comme opérant sur un argument scalaire et qui véhicule la négation de son argument (par le biais d'une implicature conventionnelle) tout en conservant ses propriétés argumentatives pour tout but qui serait servi par une expression de degré supérieure. Ainsi le locuteur de (33) exprime que Jean n'était pas à l'heure. Pourtant il présente son assertion, et les conclusions qu'on peut en tirer, comme si Jean avait été effectivement ponctuel.

⁵Les jugements d'acceptabilité de cet énoncé ont fait l'objet d'une approche expérimentale dont le protocole et les résultats sont détaillés dans (Winterstein, 2010) et reflètent donc plus que les simples jugements des auteurs à leur sujet.

(33) Jean est presque à l'heure.

On peut désormais tester la proposition selon laquelle *aussi* marque une similarité argumentative entre son hôte et l'antécédent de sa présupposition.

Commençons par l'adverbe *seulement* pour lequel nous prédisons l'incompatibilité de *aussi* dans le cas où l'on chercherait à lier la présupposition de *aussi* avec la présupposition de *seulement*. Soit (34).

(34) #Paul a résolu seulement quelques problèmes. Jean aussi en a résolu quelques-uns.

L'emploi de *seulement* dans le premier conjoint a les effets suivants :

- Il asserte que Paul n'a pas résolu plus que quelques problèmes.
- Il présuppose que Paul a résolu quelques problèmes.
- Il inverse l'orientation argumentative de son préjacent : le segment devient un contre-argument pour toute cible qui était un argument du préjacent.

Un antécédent pour la présupposition de *aussi* est donc bien accessible via la présupposition de *seulement* dans le premier conjoint. Pour autant le liage ne peut se faire : le premier segment est en opposition argumentative avec le second, ce qui viole la contrainte de similarité de *aussi*. En substance, cette explication est également valable pour le cas de (31). Au lieu d'avoir un renversement dû à une restriction, le renversement y est un effet de la négation.

Concernant l'adverbe *même*, la prédiction est qu'on ne peut le combiner avec *aussi* : si *aussi* marque la similarité argumentative, et *même* la supériorité argumentative alors leurs contraintes sont contradictoires. C'est bien ce qui est observé en (35).

(35) #Paul et Jean ont besoin d'argent. Paul a vendu sa maison. Jean aussi a même vendu la sienne.

On prévoit ensuite que la combinaison de *aussi* avec *presque* est possible, même lorsque les états de choses décrits par les conjoints sont incompatibles. L'exemple (36) illustre cette combinaison.

(36) Paul a résolu tous les problèmes. Jean aussi les a presque tous résolus.

L'emploi de *presque* en (36) véhicule les deux informations suivantes :

1. Jean a résolu un nombre de problèmes proche de la totalité (contenu principal)
2. Jean n'a pas résolu tous les problèmes (implicature conventionnelle)

La présupposition de *aussi* se base sur le contenu principal de son hôte, et peut donc être glosée par « Quelqu'un différent de Jean a résolu un nombre de problèmes proche de la totalité ». Le premier segment de (36) satisfait bien cette présupposition. De plus, comme *presque* conserve les propriétés argumentatives de son hôte, la contrainte de similarité de *aussi* est bien satisfaite. En effet, son hôte a les mêmes propriétés argumentatives que si *presque* y était omis, ce qui revient à y trouver le même matériel lexical que dans l'antécédent de sa présupposition.

Ces deux manipulations confirment donc que l'adverbe *aussi* est sensible à l'orientation argumentative des propositions en jeu.

L'autre argument que nous voulons exploiter pour motiver un traitement argumentatif des particules additives est la gradation des jugements de certains énoncés avec *aussi*.

Cette gradation apparaît sous (37), où les jugements sont gradués, notamment pour l'exemple (37b) dont l'acceptabilité semble se situer entre celle de (37a) et (37c). Les jugements énoncés ici ont été validés empiriquement par une démarche expérimentale décrite dans (Winterstein, 2010).

- (37) a. Paul a bu toute sa bière. Jean aussi en a bu une grande partie.
b. %Paul a bu toute sa bière. Jean aussi en a bu une partie.
c. #Paul a bu toute sa bière. Jean aussi en a bu un peu.

Bien que l'argumentation ne soit pas la seule façon de traiter la gradience des jugements grammaticaux, elle se prête particulièrement aux exemples de (37). En effet, en supposant que *aussi* marque une similarité argumentative, alors la comparaison argumentative des exemples de (37) se ramène à une comparaison entre les propriétés argumentatives des quantificateurs mis en jeu : *tout*, *une grande partie*, *une partie*, *un peu*. En termes argumentatifs, ces éléments forment des échelles : ils argumentent en faveur des mêmes buts, mais avec des forces différentes, ce qui permet de les ordonner. Pour une conclusion donnée, l'élément *tout* aura la plus grande force argumentative, suivi par *une grande partie* etc.

L'emploi de *aussi* pour lier des éléments de ce type est donc de moins en moins approprié à mesure que les éléments comparés s'éloignent en terme de force argumentative, quand bien même les éléments restent des arguments pour les mêmes conclusions.

On comparera la situation de (37) à celle de (34) qui met en jeu *aussi* avec des éléments en situation d'opposition argumentative. Dans ce dernier cas la dégradation n'est pas scalaire, comme les arguments de *aussi* sont argumentativement incompatibles, son emploi est nettement rejeté.

5 Conclusion

Sans qu'il soit possible de formaliser cette proposition dans l'espace qui nous est imparti, on peut résumer de la manière suivante les différentes composantes de sens que nous avons attribuées à l'adverbe *aussi* :

1. Une présupposition qui suppose l'existence d'un élément alternatif à l'associé de *aussi* qui vérifie la même propriété que l'associé.
2. Un contenu anaphorique relatif à cet élément alternatif qui suppose que l'on peut le récupérer dans le contexte d'énonciation.
3. Une contrainte argumentative qui impose que la propriété attribuée à l'associé de *aussi* et celle attribuée à l'élément alternatif soient similaires du point de vue argumentatif.

Ces contraintes agissent à des niveaux de sens différents, mais interagissent entre elles. Par exemple la contrainte argumentative permet de récupérer la propriété qui identifie l'associé lorsque l'identité des deux n'est pas lexicale, comme en (38).

- (38) Paul a mangé au McDonalds, Pierre aussi a fait un mauvais repas.

On notera que cette proposition conduit à ne pas attribuer du tout de contenu asserté aux déclencheurs additifs, ce qui nous paraît parfaitement compatible avec toutes les observations rapportées dans ce travail, et ouvre un champ de recherche à explorer : la classe des déclencheurs sans contenu asserté.

Références

Amsili, P. (2007). L'annulation des implicatures et des présuppositions. *Revue de Sémantique et Pragmatique*, (21-22) :193–206.

- Amsili, P. and Beyssade, C. (2010). Obligatory presuppositions in discourse. In Benz, A., Kuehnlein, P., and Sidner, C., editors, *Constraints in Discourse 2*, Pragmatics & Beyond. Benjamins Publishers, Amsterdam & Philadelphia.
- Ancomb, J.-C. and Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Mardaga, Bruxelles.
- Ducrot, O. (1973). *La preuve et le dire*. Mame, Paris.
- Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Les Éditions de Minuit.
- Gendrot, C. and Raynal, C. (2004). *Seulement*, la portée de l'adverbe et la sensibilité au focus : réalisation prosodique et statut sémantique. In *Actes de JEP-TALN'04*, Fès, Maroc.
- Green, G. M. (1968). On *too* and *either*, and not just *too* and *either*, *either*. In *CLS (Chicago Linguistics Society)*, volume 4, pages 22–39.
- Heim, I. (1991). Artikel und Definitheit. In von Stechow, A. and Wunderlich, D., editors, *Semantik : Ein internationales Handbuch der zeitgenössischen Forschung*, pages 487–535. de Gruyter, Berlin.
- Jayez, J. and Toven, L. (2008). Presque and almost : how argumentation derives from comparative meaning. In Bonami, O. and Hofherr, P. C., editors, *Empirical Issues in Syntax and Semantics*, volume 7, pages 1–23. CNRS.
- Kaplan, J. (1984). Obligatory *too* in English. *Language*, 60(3) :510–518.
- Krifka, M. (1999). Additive particles under stress. In *Proceedings of SALT 8*, pages 111–128, Cornell. CLC Publications.
- Kripke, S. (2009). Presupposition and anaphora : Remarks on the formulation of the projection problem. *Linguistic Inquiry*, 40(3) :367–386.
- Lewis, D. (1979). Scorekeeping in a language game. *Journal of Philosophical Logic*, 8 :339–359.
- Percus, O. (2006). Antipresuppositions. In Ueyama, U., editor, *Theoretical and Empirical Studies of Reference and Anaphora : Toward the establishment of generative grammar as empirical science*, pages 52–73. Japan Society for the Promotion of Science. Report of the Grant-in-Aid for Scientific Research. Also available at Semantic Archive.
- Pitts, A. (2011). Exploring a 'pragmatic ambiguity' of negation. *Language*, 87(2) :346–368.
- Potts, C. (2005). *The Logic of Conventional Implicatures*. Oxford Studies in Theoretical Linguistics. Oxford University Press, Oxford.
- Raynal, C. (2008). *La restriction en français : trois études sémantiques*. PhD thesis, Université Paris Diderot.
- Sauerland, U. (2003). Implicated presuppositions. Hand-out for a talk given at the *Polarity, Scalar Phenomena, Implicatures Workshop*, University of Milan Bicocca, Milan, Italy.
- Stalnaker, R. C. (1974). Pragmatic presuppositions. In Munitz, M. K. and Unger, P. K., editors, *Semantics and Philosophy*, pages 197–214. New York University Press.
- Sæbø, K. J. (2004). Conversational contrast and conventional parallel : Topic implicatures and additive presuppositions. *Journal of Semantics*, 21(2) :199–217.
- Vallduví, E. and Zacharski, R. (1993). Accenting phenomena, association with focus, and the recursiveness of focus-ground. In *Proceedings of the 9th Amsterdam Colloquium*.
- van der Sandt, R. A. and Geurts, B. (2001). *Too*. In *Proceedings of the 13th Amsterdam Colloquium*.
- Winterstein, G. (2010). *La dimension probabiliste des marqueurs de discours. Nouvelles perspectives sur l'argumentation dans la langue*. PhD thesis, Université Paris Diderot.
- Winterstein, G. (2011). 'Only' only marks exclusion. Talk given at the 'Formal approaches to discourse particles', ESSLI 2011, Ljubljana, Slovenia.